

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, dans un livre publié dernièrement aux États-Unis, on prétend que MM. Pearson et Bryce auraient communiqué de faux renseignements à la société IT & T relativement à un projet nommé «Deep Freeze», vers 1954. Le gouvernement prend-il ou envisage-t-il de prendre des dispositions pour enquêter sur ces graves allégations?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que la question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Si elle est urgente, je suis sûr que beaucoup de députés voudraient revenir au moment de l'ajournement pour entendre le député exposer la question avec plus de détails.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DÉBOUCHÉS DE L'INDUSTRIE DES PÂTES
ET PAPIERS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'industrie des pâtes et papiers ayant procédé à des licenciements par suite des conditions du marché et de la situation monétaire, le ministre peut-il dire quelles initiatives son ministère ou le gouvernement sont en train de prendre pour raffermir ces marchés et stabiliser l'avenir de l'industrie?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question ne peut être acceptée que si le ministre y répond brièvement. Normalement, la réponse à une question de ce genre doit être donnée sous forme de déclaration à l'appel des motions.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): L'industrie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même ayant présenté des instances auprès des pays du Marché commun, des réformes très importantes ont eu lieu ces jours-ci à la suite de négociations au sujet des pâtes et papiers. En ce qui concerne la pâte à papier, le tarif douanier de 3 p. 100 perçu à l'entrée va être supprimé et sur le papier journal, il y aura un contingent admis en franchise qui permettra aux producteurs de pâtes et papiers canadiens de continuer à faire la concurrence sur le marché britannique. L'industrie jouira aussi d'un contingent exempt de droits d'entrée sur le continent pour les contreplaqués alors que dans le passé, elle devait payer 13 p. 100 de droits de douane.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Les États-Unis étant le marché le plus important pour les pâtes et le papier canadiens, a-t-on pris à ce niveau des initiatives en vue d'améliorer ces conditions de commercialisation actuelles.

L'hon. M. Pepin: Je n'ai rien de spécial à annoncer à cet égard.

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR L'AMÉNAGEMENT
DE PAPETERIES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre est-il disposé à recommander à ses collègues, et par-
[M. l'Orateur.]

ticulièrement au ministre de l'Expansion économique régionale, un moratoire sur les subventions fédérales accordées aux nouvelles usines à papier au Canada en attendant une reprise du marché du papier?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Nous étudions chaque proposition en fonction de sa valeur.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉMEUTE DE KINGSTON—LES MODALITÉS DE
L'ENQUÊTE

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné les inquiétudes qu'a exprimées M. John Hodgson, vice-président de l'Association du barreau de l'Ontario, quant à la possibilité de mise en doute de la probité des travaux de la Commission Swackhamer qui enquête sur l'émeute de Kingston si l'on tient les audiences à huis clos, au lieu de les rendre publiques, le ministre pourrait-il revenir sur sa décision et faire tenir ces audiences en public, tout en protégeant les noms et la réputation des témoins?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai pas à juger de la crédibilité qu'attache un avocat aux propos du président d'une commission.

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD DES DÉTE-
NUS TRANSFÉRÉS DE MILLHAVEN—LES CHEFS D'AC-
CUSATION—LES SERVICES D'AVOCATS

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Le solliciteur général peut-il nous dire si les détenus transférés de Millhaven dans les cachots de Collins Bay ou de Kingston font l'objet de sanctions disciplinaires? Peut-il nous dire également si des accusations ont été portées contre eux et, dans l'affirmative, s'ils ont pu avoir recours aux services d'un avocat?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, on n'a pris aucune mesure disciplinaire. On n'en prendra pas avant que la commission d'enquête ait fait rapport. A ma connaissance, aucune procédure criminelle n'a été prise. Il appartient, bien sûr, au procureur général de l'Ontario de décider quand, s'il y a lieu d'en prendre, elles seront prises.

LE DROIT D'ACCÈS DES DÉPUTÉS

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Le solliciteur général serait-il disposé, à la suite des problèmes survenus récemment dans les pénitenciers, à reconsidérer la situation et la position que lui-même et tous les autres libéraux siégeant au comité ont adoptée en ce qui con-